

## DEMANDE DE RÉSERVATION DE CERTIFICATS VERTS UNITÉS DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR DE BIOMASSE

### PARTIE 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ce formulaire est destiné à l'introduction d'une **demande de réservation de certificats verts** \* pour :  
un nouveau projet d'installation, soit un

**Premier projet** <sup>1</sup> = un nouveau site d'une (ou de) nouvelle(s) unité(s) de production

ou

**Extension** <sup>2</sup> = une (ou des) nouvelle(s) unité(s) de production complémentaire

La demande doit être introduite **préalablement** à la réalisation du projet. La mise en service du projet ne pourra être réalisé qu'après la confirmation de la demande et des données de réservation.

L'avis du [Comite transversal de la biomasse énergie](#) concernant les critères de durabilité de la biomasse pour la production d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre est requis pour le traitement de la demande.\*

Pour une demande de prolongation d'un site de production, veuillez-vous référer au formulaire adéquat.

<sup>1</sup> « **installation** » : une ou plusieurs unité(s) de production d'électricité à partir d'une même filière de production d'électricité et d'une même méthode de production d'électricité, partageant sur le site de production un ou plusieurs équipements communs ou une logistique commune nécessaires à la production ou à la valorisation de l'électricité produite

<sup>2</sup> « **extension** » : Lorsqu'une installation de production d'électricité verte, autre qu'une installation relevant de la filière photovoltaïque, fait l'objet d'une extension, consistant en l'ajout d'une nouvelle unité de production d'électricité verte qui utilise des équipements communs à d'autres unités de production existantes sur le site de production d'électricité verte ou l'ajout d'un groupe électrogène qui, avec des équipements communs à d'autres unités de production existantes sur le site de production d'électricité verte, forme une nouvelle unité,

\* modalités et conditions de la demande, références AGW : Arrêté du Gouvernement wallon "[relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération](#)" du 30 novembre 2006 et modifications ; Arrêté du Gouvernement wallon "[relatif aux critères de durabilité de la biomasse pour la production d'énergie et des critères de réduction des émissions de gaz à effet de serre](#)" du 10 février 2022 et modifications.

### CADRE 1.1 DONNEES GENERALES

#### 1.1.1 Site de production – localisation de l'installation

Nom du site :		
Adresse :	Numéro :	Boîte :
Code postal :	Commune :	

Coordonnées Lambert générales (si connues) X = ..... mètres ; Y = ..... mètres

➤ <b>Partie Réservée à l'Administration</b>	Date de réception :
	N° d'indicatage :
	N° DE DOSSIER :
	Formulaire complété, signé : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Annexes jointes : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	



**1.1.3. Type de demande**

\* référence AGW - Art.15 §1er et Art.15 ter /1 §2 et §3

La demande concerne une (cochez la case correspondante) :

**Nouvelle installation**

**Extension (ajout d'une ou plusieurs nouvelles unité(s) de production sur EAN existant) !**

> Numéro de site de production existant : .....

> Date de la première mise en service :  /  /

> Date d'initialisation du premier comptage des certificats verts :  /  /

> Date de la fin de la période d'octroi initiale :  /  /

> Production électrique annuelle moyenne de l'installation existante (MWh<sub>e</sub>/an) : .....

> Production électrique annuelle envisagée après extension (MWh<sub>e</sub>/an) : .....

> Différence de production : ..... %

**! Annexe à joindre** : un dossier « extension » comprenant la liste des équipements communs et démontrant l'impact de l'ajout d'une unité sur la production de l'unité existante.

**N° D'ANNEXE : B** (si joint, cochez  dans le tableau page 10 : "Annexe à joindre au formulaire")

**Attention !** sous réserve de la démonstration de l'apparition de causes externes,

- Si l'administration constate une réduction de la production annuelle d'électricité des unités existantes au-delà de 20%, l'octroi de certificats verts à l'unité bénéficiant du régime d'extension, sera suspendu pour l'année de production concernée.
- Si l'administration constate une hausse de la production annuelle d'électricité des unités existantes supérieure à 20 %, la production qui dépasse ce pourcentage ne sera pas pris en compte pour l'octroi de certificats verts aux unités existantes

**1.1.4. Permis - Autorisation**

\* référence AGW - Art.15 §1<sup>er</sup> bis

Le projet est-il soumis à l'obtention d'un permis ?  Oui  Non

**Si oui**, complétez le tableau suivant.

Type de permis *	Date d'obtention	Terme
<input type="checkbox"/> Permis Unique, <input type="checkbox"/> Permis Environnement,		
<input type="checkbox"/> Permis Urbanisme,		
<input type="checkbox"/> Autorisation, Déclaration, ...		

Joindre également en annexe à ce formulaire la ou les copie(s) des permis déclarés ci-dessous,

**N° D'ANNEXE : C** (si joint, cochez  dans le tableau page 10 : "Annexe à joindre au formulaire")



**1.2.2. La production sera :**

- Autoconsommée. Pourcentage d'autoconsommation :  %
- Revendue à un fournisseur d'électricité (\* voir cadre 2.4. C)
- Partagée via une communauté d'énergie (\* voir cadre 2.4. C)
- Revendue à des clients finaux

Dans ce cas (vente à des clients finaux), joindre en annexe **la licence de fourniture d'électricité** préalablement accordée par la CWaPE

**N° D'ANNEXE : E** (si joint, cochez  dans le tableau page 10 : "Annexe à joindre au formulaire")

**PARTIE 2. DOSSIER TECHNIICO-FINANCIER**

\* référence AGW - Art.15 §1<sup>er</sup>

bis

**CADRE 2.1. COÛT GLOBAL DES INVESTISSEMENTS (CAPEX)**

Remplissez le tableau suivant :

Libellé de la dépense	Montant HTVA (€)
Achat du terrain	
Équipement de l'installation	
Génie civil (fondation, grutage, accès)	
Câblage	
Equipements électriques de connexion	
Frais de développement du projet	
<b>Total</b>	

**La liste des postes n'est pas exhaustive. des lignes peuvent être ajoutées.** Si le tableau ne suffit pas, utilisez le tableau complémentaire repris en « annexe F – tableau coût investissement » ;

**N° D'ANNEXE : F** (si joint, cochez  dans le tableau page 10 : "Annexe à joindre au formulaire")

**CADRE 2.2. COÛT OPÉRATIONNEL DE PRODUCTION DE L'ELECTRICITE VERTE (OPEX)**

Remplissez les tableaux suivant :

Libellé de la dépense	Montant HTVA/an (€)
Maintenance de l'installation	
Location des terrains	
Maintenance des équipements électriques de connexion	
Assurances (hors perte de revenus)	
<b>Total</b>	

<b>Coût de l'intrant</b>	
--------------------------	--

**La liste des postes n'est pas exhaustive. des lignes peuvent être ajoutées.** Si le tableau ne suffit pas, utilisez le tableau complémentaire repris en « annexe G – tableau coût production » ;

**N° D'ANNEXE : F** (si joint, cochez  dans le tableau page 10 : "Annexe à joindre au formulaire")

**CADRE 2.3. AIDES SOLLICITEES AUPRES D'AUTRES DIRECTIONS DU SERVICE PUBLIC DE WALLONIE OU D'AUTRES SERVICES PUBLICS** \* référence AGW - Art.15 §1<sup>er</sup> bis

D'autres aides sont octroyées par d'autres organismes publics ou d'autres services publics.

L'entreprise a-t-elle déjà bénéficié de certaines de ces aides pour la réalisation de ce projet d'installation ou a l'intention d'en solliciter ?       Oui       Non

Si oui, complétez le tableau suivant.

Organisme	Type d'aide	N° de dossier (*)	Date de l'octroi	Montant (€)

Joindre également en annexe les copies de tous les documents relatifs aux différentes aides demandées ou perçues, **N° D'ANNEXE : G** (si joint, cochez  dans le tableau page 10 : "Annexe à joindre au formulaire")

(\*) Si une demande d'aide va être introduite ou est en cours d'analyse par l'organisme, mentionnez la date d'introduction de la demande. Vous enverrez ultérieurement à l'administration la notification d'octroi.

**CADRE 2.4. ARGUMENTAIRE**

**Annexes obligatoires à joindre : un argumentaire démontrant le sérieux et la faisabilité du projet.**

Le sérieux et la faisabilité seront évalués sur base des différents éléments suivants :

A. Un **calendrier des étapes préalables** à la mise en service et **une date ferme** à fixer pour l'établissement du relevé d'initialisation des index de comptage de l'unité de production qui sera reprise dans le certificat de garantie d'origine CGO délivré par l'organisme de contrôle agréé ; lesquels doivent être dûment indiqués dans la **PARTIE 3** de ce formulaire (ou en annexe complémentaire : N° D'ANNEXE : H)

B. Le dossier technico-financier dûment complété comprenant un **Business plan (dépenses, recettes, analyse / étude de rentabilité)**

! Si l'installation a une puissance < à 10 kW, joindre également une copie des devis réalisés pour la construction de l'installation.

**N° D'ANNEXE : 1**

C. Les informations détaillées concernant le raccordement de l'installation. Soit :

**le projet sera relié au réseau**

Dans ce cas, joindre en annexe **l'étude détaillée du Gestionnaire de Réseau de Distribution,**

**N° D'ANNEXE : 2 a** (selon le cas, cochez  dans le tableau page 10).

**le projet prévoit l'établissement d'une ligne directe**<sup>3</sup> ou d'une communauté d'énergie<sup>4</sup>

Dans ce cas, joindre en annexe **l'autorisation de la CWaPE**

**N° D'ANNEXE : 2 b** (selon le cas, cochez  dans le tableau page 10).

<sup>3</sup> Pour la définition d'une ligne directe, voir l'article 2 du Décret relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité du 12 avril 2001

<sup>4</sup> Pour la définition d'une communauté d'énergie, voir l'appel à projet « communauté d'énergie et partage d'énergie »

D. **L'avis du Comité transversal de la biomasse énergie (CTBE) :**

**N° D'ANNEXE : 3**

E. **Lettre d'intention de la part des fournisseurs des intrants garantissant leur approvisionnement :**

**N° DANNEXE : 4**

**PARTIE 3. INFORMATIONS RELATIVES À LA REALISATION DU PROJET**

**CADRE 3.1. CALENDRIER DES ETAPES PREALABLES A LA MISE EN SERVICE**

Complétez le tableau suivant :

Date estimée	Etape avant la mise en service

Si le tableau ne suffit pas, alors utilisez le tableau complémentaire repris en annexe  
**N° D'ANNEXE : H** (si joint, cochez  dans le tableau page 10 : "Annexe à joindre au formulaire")

**CADRE 3.2. DATE DU RELEVÉ D'INITIALISATION DES INDEX DE COMPTAGE**

□□□ / □□□ / □□□□□

= date à prévoir : début de la production d'énergie du compteur  
= date à prévoir pour la réalisation du CGO\* par un organisme de contrôle agréé  
(initialisation de la production d'énergie pouvant bénéficier de certificats verts après confirmation de la réservation)

**Attention !**

À défaut de respecter cette date, la durée de la période d'octroi des certificats verts sera réduite de plein droit à concurrence de la durée du retard.

Le comptage de production bénéficiant de certificats verts commencera à la date d'initialisation du ou des compteur(s) de production indiquée sur le certificat de garantie d'origine CGO dûment établi par un organisme de contrôle agréé.

\*CGO : Certificat de Garantie d'Origine

### CADRE 3.3 TYPE DE CALCUL – MÉTHODOLOGIE CPMA

Type de traitement du dossier à appliquer (cochez la case correspondante) :

<input type="checkbox"/>	<b>1</b>	<b>Calcul forfaitaire</b>	Un taux d'octroi forfaitaire est appliqué
lorsque l'installation fait partie d'une catégorie prévue par la méthodologie.			
<input type="checkbox"/>	<b>2</b>	<b>Calcul sur dossier (extension)</b>	Un taux d'octroi est calculé sur dossier
lorsque l'installation est une extension.			
<input type="checkbox"/>	<b>3</b>	<b>Calcul sur dossier (hors catégorie)</b>	Un taux d'octroi est calculé sur dossier
lorsque l'installation ne fait pas partie d'une des catégories prévues par la méthodologie.			
<b>Dans ce cas, pourquoi l'installation ne rentre dans aucune catégorie existante ?</b>			
<b>Pour répondre à la question, veuillez utiliser et joindre en annexe le document explicatif dénommé : ANNEXE I – Calcul sur dossier “hors catégorie” (si joint, cochez <input type="checkbox"/> dans le tableau page 10)</b>			
<input type="checkbox"/>	<b>4</b>	<b>Calcul sur dossier (CPMA varie de plus de 10%)</b>	Un taux d'octroi est calculé sur dossier
lorsque l'installation fait partie d'une catégorie prévue par la méthodologie mais le CPMA calculé sur base des paramètres de l'installation ouverts sur dossier varie de plus de 10% par rapport au CPMA prévu forfaitairement pour cette catégorie. Le nombre de paramètres* ouverts sur dossier pour ce type de calcul est limité.			
<b>Dans ce cas, quels sont les paramètres ouverts sur dossier, spécifiques à votre installation et à prendre en compte dans le calcul sur dossier ?</b>			
<b>Pour répondre à la question, veuillez utiliser et joindre en annexe le document explicatif dénommé : ANNEXE J – Calcul sur dossier “CPMA 10%”(si joint, cochez <input type="checkbox"/> dans le tableau page 10)</b>			

\* voir la définition des paramètres de référence applicables l'année de l'introduction de la demande de réservation dans les annexes de l'AGW.

### CADRE 3.4. ESTIMATION DU NOMBRE DE CERTIFICATS VERTS

**Certificats verts octroyés = (%SER x E<sub>enp</sub>) x taux d'octroi x min (1 ; kCO<sub>2</sub> / kCO<sub>2</sub>\_REF)**

<b>(1)</b> Durée d'utilisation estimée, Nombre d'heure théorique annuel (régime nominal) <sup>4</sup>		h/an
<b>(2)</b> Puissance électrique nette installée totale :		kW <sub>e</sub>
<b>(3) = [(1) * (2) / 1000] : Production annuelle nette ; E<sub>enp</sub></b>		MWh <sub>e</sub> /an

<sup>4</sup> Joindre un document justificatif de l'établissement de ce nombre d'heure théorique - **N° D'ANNEXE : 5**

%SER	La part d'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables déterminée conformément aux dispositions du Code de comptage		%
Taux d'octroi	La valeur qui résulte de l'application de la méthodologie CPMA		CV/MWh <sub>e</sub>
kCO <sub>2</sub>	Coefficient de performance réelle CO <sub>2</sub> de l'unité de production d'électricité verte, calculé conformément aux dispositions du Code de comptage		
kCO <sub>2</sub> _REF	Coefficient de performance CO <sub>2</sub> de référence, arrêté par le Ministre, pour la catégorie d'installation dont relève l'unité de production		
<b>Estimation du nombre de certificats verts envisagée</b>			CV

**Selon le type de calcul choisi et conformément aux dispositions du code de comptage, l'estimation du nombre de certificats verts à réserver pour la première année de production de votre projet sera vérifiée par l'administration et vous sera communiquée lors de la décision relative à votre demande.**



**CADRE 3.5. DECLARATION SUR L'HONNEUR ET SIGNATURE**

Je soussigné, ....., légalement responsable, déclare sur l'honneur que les renseignements et les données mentionnés dans le présent formulaire et ses annexes sont exacts et complets.

Je m'engage à informer à tout moment (avant la mise en production) l'Administration des éventuelles modifications apportées à mon dossier de réservation de certificats verts.

Je déclare que mon entreprise n'est pas en difficulté et est en règle avec les dispositions légales qui régissent mon activité.

En cas de tiers-investissement, je tiens à disposition du service la convention de cession dûment établie.

Lu et approuvé à ....., le ...../...../.....

Signature :

---

Signature du client final bénéficiaire de l'installation en cas de Tiers-investisseur :

Je soussigné, ....., légalement responsable, déclare également sur l'honneur que les renseignements et les données mentionnés dans le présent formulaire et ses annexes sont exacts et complets.

Je m'engage à informer à tout moment (avant la mise en production) l'Administration des éventuelles modifications apportées à mon dossier de réservation de certificats verts.

Je déclare que mon entreprise n'est pas en difficulté et est en règle avec les dispositions légales qui régissent mon activité.

Lu et approuvé à ....., le ...../...../.....

Signature :

**PARTIE 4. ANNEXES**

Liste des **annexes indispensables** à joindre selon les données renseignées dans votre demande au présent formulaire :  
Cochez l'annexe si celle-ci est jointe au présent formulaire.

Les annexes chiffrées doivent être obligatoirement jointe au présent formulaire.

<b>Annexe n°</b>	<b>Références au formulaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Si jointe</b>
<b>A</b>	1.1.2	<b>Désignation / mandat de gestion de la demande</b>	
<b>B</b>	1.1.3	<b>Dossier "Extension"</b>	
<b>C</b>	1.1.4	<b>Permis / Autorisation</b>	
<b>D</b>	1.2.1	<b>Unités complémentaires</b>	
<b>E</b>	1.2.2	<b>Licence de fourniture d'électricité</b>	
<b>F</b>	2.1	<b>Tableau complémentaire coût investissement</b>	
<b>F</b>	2.2	<b>Tableau complémentaire coût production</b>	
<b>G</b>	2.3	<b>Information aides investissement complémentaires</b>	
<b>H</b>	3.1	<b>Calendrier Étapes préalables à la mise en service</b>	
<b>I</b>	3.3	<b>Indications - Calcul sur dossier (hors catégorie)</b>	
<b>J</b>	3.3	<b>Indications - Calcul sur dossier (CPMA varie de plus de 10%)</b>	
<b>1</b>	2.4	<b>Business Plan / Etude de rentabilité</b>	
<b>2a</b>	2.4	<b>Étude détaillée du gestionnaire de réseau</b>	
<b>2b</b>	2.4	<b>Autorisation de ligne directe</b>	
<b>3</b>	2.4	<b>Avis du Comité Transversal de la Biomasse énergie (CTBE)</b>	
<b>4</b>	2.4	<b>Lettre d'intention de la part des fournisseurs des intrants</b>	
<b>5</b>	3.4	<b>Justificatif des heures de production théorique</b>	

## PARTIE 5. PRATIQUES

### PROCEDURE

- 1) Dûment remplir et signer ce formulaire de demande ;

**Nous recommandons d'indiquer clairement les informations de contact (adresse postal, n° téléphone / GSM et adresse email)**

- 2) Joindre toutes les annexes nécessaires au traitement de la demande dans l'ordre de la « liste des annexes jointes au présent formulaire » de la page 10 ;

**Rappel : les informations et annexes demandées sont obligatoires pour le bon traitement de la demande.**

- 3) Envoyer le formulaire (annexes comprises) dûment complété et signé soit

- en original par courrier postal à l'adresse : **Rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 JAMBES**

- par courriel / e-mail à l'adresse : **reservationcv@spw.wallonie.be** :

> avec pour objet : « **Nouvelle demande – Biomasse – [nom du site] – [type de demande]** »

> avec en pièces jointes : le formulaire et les annexes en fichier «.pdf» dûment nommé de la manière suivante « **Formulaire RCV5 – Biomasse – [nom site]** » et « **Annexe RCV5 n°[...] – [nom site]** ».

**Attention, nous recommandons l'envoi via un service de transfert en ligne si la taille des fichiers .pdf dépasse la capacité de réception maximale de 15 Mo.**

### INFORMATIONS UTILES

**A défaut d'un dossier complet, le demandeur verra sa demande irrecevable.**

Nous tolérons une réception de la demande en deux temps (maximum 10 jours entre les deux réceptions). Dans ce cas, **le traitement de la demande commencera à la date de réception de la demande complète.**

Le demandeur ayant introduit un dossier de demande conforme recevra un **accusé de réception** dès réception de celui-ci au sein de l'Administration. A partir de cette date, le demandeur recevra la décision de l'Administration **endéans les 3 mois.**

#### Étapes de suivi du projet :

**Étape 1 :** Introduction de la demande complète

**Étape 2 :** Accusé de réception de la demande > Recevable

- Étape intermédiaire de l'administration : calcul de l'estimation du nombre de certificats verts pour le projet
- Étape intermédiaire de l'administration : vérification de la disponibilité des certificats verts pour le projet

**Étape 3 :** Décision de l'administration sur le statut de la demande > **ACCEPTÉ** (sérieux et plausible)

**Étape 4 :** Réalisation du projet selon le calendrier fixé lors de la confirmation de la réservation

**Étape 5 :** Établissement du Certificat de Garantie d'Origine, CGO, par l'organisme de contrôle agréé.

Pour plus d'informations, consultez le site <http://energie.wallonie.be>.

Le producteur est tenu d'informer l'Administration à tout moment (jusqu'à la mise en production) des éventuelles modifications apportées à son dossier de réservation. Deux points sont importants :

1. Tout déplacement de la date du relevé d'initialisation des index de comptage entraînera une diminution de la durée d'octroi des certificats verts à concurrence de la durée du retard ;
2. Toute modification entraînant une augmentation de la puissance du projet d'installation entraînera l'introduction d'un nouveau dossier spécifique en reprenant le n° de dossier de réservation précédent.

**Autre Formulaire disponible :**

- Modifications des coordonnées
- Demande de modifications du projet réservé
- Demande de report de la date de 1<sup>er</sup> octroi en raison de causes externes

**PROTECTION DE LA VIE PRIVEE**

**Que faisons-nous des données à caractère personnel que vous nous confiez ?**

Comme le veut la Loi<sup>5</sup>, nous vous signalons que :

- Les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service Public de Wallonie ;
- Ces données pourront être transmises au service suivant au sein du Gouvernement wallon : **Direction Générale Opérationnelle Economie Emploi et Recherche**;
- Ces données pourront être transmises à la CWaPE;
- Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- Vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

**TEXTE DE LOIS RELATIF A LA RESERVATION DE CERTIFICATS VERTS**

- Le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité ;
- L'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération.

---

<sup>5</sup> Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel